

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

L'émigration européenne (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 253-261

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__253_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

L'émigration européenne.

(SUITE ET FIN.)

Après l'Allemagne et les îles Britanniques, c'est la Suisse qui fournit, relativement à sa population, le plus fort appoint à l'émigration européenne. Cet appoint porte surtout sur ses robustes travailleurs agricoles, que le haut prix de la terre oblige, depuis longtemps, à porter au dehors leur utile industrie. Toutefois, le développement rapide des manufactures, en absorbant un nombre de bras de plus en plus considérable, arrête ou du moins modère sensiblement, depuis quelques années, en Suisse, un mouvement d'expatriation qui, sans cesse croissant, eût pris très-probablement le caractère d'une véritable dépopulation. Émigration honnête, laborieuse, économe, frugale, elle est accueillie à l'étranger avec autant d'empressement que celle d'outre-Rhin.

Malgré des conditions économiques satisfaisantes, des institutions politiques en harmonie avec les mœurs, une législation civile qui, sauf en ce qui concerne la propriété et la liberté de conscience, paraît satisfaire à tous les intérêts, les pays scandinaves commencent, eux aussi, à envoyer leur affluent au grand courant de l'émigration européenne. Le Canada et les provinces les plus septentrionales des États-Unis accueillent avec la plus grande faveur ceux de leurs cultivateurs ou de leurs infatigables pêcheurs, qui ne vont pas grossir la secte impure des Mormons.

La Belgique et la Hollande, quoique en grande partie d'origine germanique, n'ont pas les instincts voyageurs de la race-mère. Satisfaits de leur sort, placés sous un régime politique et civil excellent, ne souffrant point d'une exubérance de population, fréquemment éclairés, d'ailleurs, par un gouvernement paternel sur les dangers d'une colonisation lointaine, n'ayant pas, en outre, cet esprit de vigoureuse initiative, cette hardiesse de mouvement, cette ferme volonté d'aller en avant, qui caractérisent les Anglo-Saxons, ou bien la patience, la résignation, la *vis durans* que Tacite attribuait déjà, de son temps, aux Germains, leurs habitants préfèrent, même à un exil prospère, la médiocrité au foyer des ancêtres.

Les races latines de la péninsule hispano-ibérique, qui ouvrirent autrefois la marche de la colonisation transatlantique, ont trop de conquêtes à faire sur leur propre sol pour se priver des bras que réclame impérieusement leur agriculture. Il est certain que la guerre civile a laissé dans ces deux pays de vastes friches, qu'il importe de remettre en valeur. En Espagne particulièrement, par suite de la vente

à bas prix des biens de mainmorte, le paysan n'a pas besoin de quitter son pays pour devenir propriétaire. Cependant on y a constaté récemment un mouvement d'émigration pour les États-Unis assez caractérisé pour que le gouvernement ait été invité par le parlement à l'arrêter, en organisant, sur une grande échelle, des moyens de colonisation à l'intérieur.

L'Italie est, après la France, et peut-être au même degré, le pays où la patrie a les racines les plus profondes dans le cœur de l'habitant. C'est qu'aucune autre terre peut-être ne se montre plus prodigue d'enchantements, de séductions de toute nature. Aussi, bien qu'elle ait été, depuis la chute de l'empire des Césars, l'objet de toutes les convoitises européennes, l'éternel champ de bataille de ses puissants voisins et le théâtre des guerres civiles les plus ardentes, les plus prolongées, ses enfants ont toujours refusé de la quitter. Sauf quelques colonies de commerce, jetées rapidement sur les côtes d'Asie par Gènes et Venise, l'histoire ne signale, en effet, en Italie, aucun mouvement extérieur de population de quelque importance.

Deux grands empires, la Russie et l'Autriche, tiennent leurs populations étroitement rivées au sol. Dans l'un, l'émigration est tout simplement interdite; dans l'autre, elle est entourée de formalités, de difficultés nombreuses, qui doivent nécessairement en arrêter l'élan. Il est vrai que l'élément germanique n'entre que pour un quart au plus dans les agglomérations diverses qui vivent sous le sceptre de la maison de Habsbourg et que les autres races, placées, d'ailleurs, fort avant dans les terres, manquant encore de voies de communication perfectionnées, et soupçonnant à peine l'existence des régions transatlantiques, sont faiblement tentées de s'abandonner à cet inconnu toujours formidable, qui s'appelle l'expatriation.

VI.

Les États-Unis sont le principal débouché de l'émigration européenne. Voici dans quels termes M. Scholtz, dans la dernière édition (1859) de son opuscule sur les États-Unis (*Die Vereinigten Staaten von Nord-Amerika*, Baltimore), motive l'arrivée en masse de ses compatriotes dans la grande république transatlantique :

1° Les États-Unis, par suite de l'immense étendue de leur territoire, de la fertilité de leur sol et du petit nombre relatif de leurs habitants, nourriront encore bien des millions d'hommes, avant que la population y devienne supérieure aux subsistances.

2° Au point de vue de l'industrie manufacturière, les États ne reconnaissent d'autre supériorité que celle de l'Angleterre; au point de vue commercial, l'Union est presque son égale.

3° Le bon marché de la terre et le taux élevé du salaire permettent à l'émigrant d'y devenir propriétaire en peu de temps.

4° Le possesseur d'une valeur mobilière ou immobilière peut y disposer de sa chose comme il l'entend, et sa jouissance n'est pas diminuée par des impôts onéreux.

5° La liberté individuelle et la liberté religieuse n'y connaissent aucune limite.

6° Le service militaire n'y est pas obligatoire; mais chacun y court volontiers aux armes, lorsqu'il s'agit de combattre l'ennemi commun.

7° La parfaite égalité politique des citoyens les rend tous admissibles aux plus hautes fonctions de l'État.

8° Les titres de propriété, délivrés par l'État, mettent le possesseur à l'abri de tout risque.

Cependant M. Scholtz reconnaît qu'il existe des ombres au tableau et il avertit ses concitoyens que ce n'est qu'au prix des plus rudes labeurs qu'ils arriveront à s'y créer des moyens d'existence. Il croit devoir, en outre, les tenir en garde contre de nombreuses déceptions. Enfin, il leur apprend qu'ils auront à lutter contre une difficulté d'une nature toute particulière, c'est la *haine caractérisée* des Anglo-Américains contre tout ce qui est allemand (*Der tief eingewurzelte Hass der Anglo-Amerikaner gegen alles Deutschthum*). « Le Yankee, dit-il, voit bien que la plus grande partie des émigrants allemands possède une instruction supérieure à la sienne; que les commerces les plus importants (?) et les meilleures exploitations agricoles sont entre leurs mains; il ne peut nier que les Allemands sont ses maîtres pour les cultures de toute sorte et l'élève du bétail; qu'ils occupent les chaires les plus importantes et qu'ils ne veulent pas pratiquer l'abstention du travail les dimanches et jours de fête. Il voit tout cela, et c'est la cause de sa constante animosité contre nous. » L'auteur retrace ensuite les tentatives de persécution dirigées contre ses compatriotes et notamment les violences à leur égard du parti des *natives* ou *free soilers*, violences qui semblent indiquer que la sécurité des étrangers n'est pas complète dans ce pays de la liberté par excellence, même de la liberté d'attenter à celle d'autrui. Il reproche ensuite aux législatures des divers États de ne rien faire pour assurer les bienfaits de l'instruction primaire aux enfants des émigrants pauvres.

Pour nous, nous reconnaissons volontiers les avantages signalés ainsi offerts aux émigrants par les États-Unis, et il faut que cette supériorité soit bien établie, puisque les Anglo-Écossais eux-mêmes en préfèrent le séjour à celui du Canada. Il est vrai que si, dans cette colonie anglaise, ils trouvent plus de garanties pour les personnes et les propriétés, ils n'y rencontrent pas un réseau aussi complet de voies de communication. Le climat du Canada est, d'ailleurs, plus sévère et la population beaucoup plus clair-semée. Si la terre y est à peu près au même prix qu'aux États-Unis, en revanche sa fertilité est moindre, les difficultés du défrichement sont plus considérables, les débouchés moins nombreux et moins rapprochés. Les étrangers y ont aussi moins d'avenir politique. Enfin ils n'y trouvent pas, au même degré, le mouvement, l'activité et la vie.

M. Lehman (*Die deutsche Auswanderung*, 1861, Berlin) fait remarquer que les émigrations collectives (sauf en ce qui concerne les sectes ou communautés religieuses) n'ont que peu de chances de succès aux États-Unis. Toutes les tentatives de colonisation faites par des agences ou des sociétés, paraissent en effet y avoir échoué. Il recommande donc l'émigration isolée et individuelle. « Elle a peut-être, dit-il, cet inconvénient qu'on ne peut constater son succès ou son échec; mais, en principe, elle a le grand avantage de laisser à chacun l'entière liberté de ses mouvements et de le mettre à l'abri soit de l'incapacité ou de l'arbitraire de quelques employés, soit des extorsions de spéculateurs sans conscience. »

L'émigration collective est celle qui a prévalu et a dû prévaloir dans l'Amérique du Sud et centrale, d'abord par suite de la grandeur de la distance, du haut prix de la traversée et, par conséquent, des difficultés du retour; puis de l'absence de renseignements sur les lieux les plus favorables à la colonisation. En fait, toutes les tentatives d'établissement dans cette partie de l'Amérique ont eu lieu sous la direction ou de sociétés formées spontanément en Europe et devant leur origine à la spéculation ou d'agences spécialement chargées du recrutement des émigrants pour le compte des gouvernements américains. Le plus grand nombre de ces tentatives

a complètement échoué et s'est dénoué par la fin tragique des émigrants, presque tous morts de misère ou de maladie.

Les raisons de cet insuccès sont les suivantes :

1° *L'absence de toute sécurité pour les colons.* — Tout le monde le sait, la guerre civile, fruit déplorable de libertés politiques excessives, d'une indépendance prématurée et d'une lutte de races, est à peu près en permanence dans la plupart des États de l'Amérique du Sud et du centre. Cette déplorable situation, nécessairement exclusive des bienfaits d'un gouvernement stable et régulier, ne permet pas aux fragiles pouvoirs de ces pays de poursuivre l'exécution de projets de longue haleine et notamment de l'œuvre si importante de la colonisation européenne. De là des tentatives sans esprit de suite et sans résultat, les plans d'une administration étant abandonnés par celle qui lui succède, et les promesses faites aux colons, au moment de leur recrutement, restant plus tard sans exécution.

2° *L'hostilité des indigènes.* — L'Amérique du Sud et du centre est habitée par une population ardente, impressionnable à l'excès, mais incapable d'une activité durable, d'un effort soutenu et fécond. Cette population, moralement énermée par le long absolutisme colonial de l'Espagne, physiquement affaiblie par les brûlantes ardeurs du climat, par des habitudes de mollesse invétérées, par l'abus des jouissances matérielles, éprouve instinctivement une antipathie profonde pour les races douées des qualités énergiques et solides qui lui manquent. De là les résistances de toute nature que les nationaux apportent aux établissements des Européens sur leur sol, résistances se manifestant, à la fois, par de mauvais traitements et par le refus de leur céder, à des prix modérés, des terres laissées depuis longtemps sans culture faute de bras et n'ayant, par conséquent, pour eux aucune valeur.

3° *Absence de voies de communication.* — C'est peut-être le plus grand obstacle au succès de l'émigration européenne, tout établissement colonial ne pouvant réussir qu'à la condition de pouvoir écouler ses produits, par la voie la plus courte et la plus sûre, sur un centre de population voisin. Or, le fléau des pays qui nous occupent, c'est l'isolement profond, faute de moyens de transport, des diverses parties de leur territoire. Routes de terre, de fer et d'eau y manquent à peu près complètement; des lignes fluviales naturelles, d'une étendue souvent considérable, et que quelques travaux de peu d'importance rendraient facilement navigables, y sont même entièrement abandonnées.

4° *Incertitude des titres de propriété.* — Les troubles politiques, la guerre, des litiges encore pendants sur la délimitation des frontières entre États voisins, l'absence d'une administration régulière, ont, depuis longtemps, amené la plus déplorable confusion entre le domaine de l'État et les propriétés privées. Il en résulte que les cessions de terre faites par l'État aux colons ne sont jamais à l'abri des répétitions des particuliers et que des évictions peuvent être prononcées, même après une longue jouissance, par des tribunaux dont l'impartialité n'est pas toujours à l'abri de tout soupçon.

5° *Mauvais choix faits par les agences des gouvernements américains.* — L'élément européen qui émigre pour l'Amérique ne se trouve pas toujours dans les conditions les mieux appropriées à sa destination. Impatient de toucher la prime qui lui est affectée par tête d'émigrant, l'agent du recrutement n'apporte pas toujours dans ses choix la prudence, la circonspection qui devraient le guider. De là, l'envoi

au lieu de destination d'hommes trop jeunes ou trop âgés ou d'une organisation débile et incapable de lutter contre les dangers du défrichement et de l'acclimatation.

6° *Limitation excessive du mode d'activité du colon.* — Le colon européen ne peut y utiliser son travail que de deux manières, ou en se mettant au service des propriétaires soit comme ouvrier agricole, soit comme colon partiaire, ou en travaillant en commun dans un groupe organisé par l'État et placé sous son contrôle. Dans ces trois cas, il abdique son indépendance et perd l'énergique ressort que donnent au travailleur la liberté de ses mouvements et le sentiment de cette liberté. Et cependant nous sommes obligés de reconnaître que, dans un pays sans ordre intérieur, sans sécurité, sans voies de communication, les terres domaniales vendues aux enchères ou à prix fixe, comme aux États-Unis, ne trouveraient point d'acquéreurs.

7° *Intolérance religieuse.* — Les populations de l'ancienne Amérique espagnole professent toutes le catholicisme, qui y jouit de privilèges exclusifs comme seule religion reconnue par l'État. Ces privilèges apportent des obstacles de toute nature à l'exercice des autres cultes. Ils empêchent, en outre, la fusion des émigrants avec les créoles, l'Église catholique refusant de bénir les mariages mixtes.

8° *Difficultés de l'acclimatation.* — Ce n'est jamais impunément que l'habitant d'une zone tempérée émigre brusquement, sans transition, sans préparation, pour les régions équatoriales. Même dans les conditions habituelles de santé les plus favorables et lorsque sa fortune lui permet de prendre toutes les précautions inspirées par l'hygiène la plus prévoyante, les fonctions de la vie organique subissent, chez lui, un trouble plus ou moins profond, plus ou moins durable. Mais cette influence est bien autrement grave lorsqu'à une température très-élevée se joignent des causes particulières d'insalubrité résultant soit des émanations, toujours dangereuses, des terres vierges en défrichement, soit du voisinage de marais, soit d'un travail prolongé sous un soleil de feu, soit d'une nourriture insuffisante ou contraire aux exigences du climat. Dans ce cas, qui est le plus souvent celui des émigrants, de graves maladies, presque toujours épidémiques, sont inévitables et une mortalité toujours effrayante, surtout lorsque les secours sont lents et difficiles (et ici ils le sont toujours), ruine de fond en comble la colonie naissante. Les exemples de ces mortalités sont nombreux dans la triste histoire de la colonisation européenne sur le continent sud-américain.

La plupart de ces observations s'appliquent même au Brésil, malgré les sacrifices considérables de ce pays pour installer, dans les meilleures conditions possibles, de nombreux établissements coloniaux et bien que, seul peut-être des États du même continent, il ait échappé à l'anarchie et à la guerre civile. Au Brésil, d'après les meilleures autorités, on ne compte pas plus de 50,000 colons, presque tous d'origine germanique. Dans ce vaste empire, trop vaste pour sa population et ses voies de communication, seules les provinces du Sud paraissent pouvoir se prêter, au point de vue de l'acclimatation, à des essais sérieux de colonisation européenne. C'est là au moins que l'on trouve les seuls établissements agricoles qui, jusqu'à ce jour, paraissent avoir réussi.

Nous trouvons dans les États de la Plata, mais surtout à Buenos-Ayres et à Montévideo, une assez forte colonie européenne, dans laquelle domine l'élément français, espagnol et italien. Mais cette colonie est à peu près renfermée dans les villes et s'en écarte rarement au delà d'une banlieue de quelques kilomètres.

Quoique placé pendant longtemps dans des conditions politiques aussi bonnes, le Chili a encore moins réussi à fixer sur son sol le travail européen. Cependant, malgré les fatigues et même les périls inhérents à un voyage par le cap Horn, la fertile province de Valdivia attire, depuis quelques années, un certain nombre d'émigrants allemands.

En Australie, le haut prix de la terre écarte, depuis longtemps, les émigrants. L'élévation de ce prix est due à la politique de l'aristocratie territoriale (*squatters*) de la colonie, jalouse de se procurer des ouvriers agricoles aux conditions les plus favorables pour elle. Dans ce système, qu'elle a fait adopter par la législature locale, les émigrants européens, ne pouvant que très-difficilement devenir propriétaires, restent forcément à son service et subissent ses exigences. Aussi, l'émigration pour ce nouveau continent n'aurait-elle pas tardé à s'anuler sans la découverte des gîtes aurifères. Il est vrai que les déplacements de population européenne qu'elle a déterminés ont porté beaucoup moins sur les laboureurs que sur les artisans et ouvriers mécaniques attirés par le rapide développement des villes. Le mouvement est, d'ailleurs, à peu près exclusivement anglais, Brême et Hambourg n'ayant envoyé en Australie que 1,075 Allemands en 1858 et seulement 1,025 en 1859. Les frais du transport auraient été, dès l'origine, un obstacle des plus sérieux à la colonisation de l'Australie sans la mesure prise par le gouvernement anglais qui a consisté à en faire l'avance (sur les ressources mises à sa disposition par la colonie), sous la condition du remboursement en travaux manuels, au profit des propriétaires, pendant un temps déterminé.

L'Asie n'a pas besoin de travailleurs européens; loin de là, son immense et surabondante population commence à leur faire une sérieuse concurrence en Australie et dans l'Amérique du Nord (Californie).

En Afrique, nous ne trouvons d'essais de colonisation qu'au Cap, à Natal et en Algérie.

L'Algérie, malgré les fréquentes vicissitudes de son régime administratif, malgré le voisinage de tribus hostiles et longtemps indomptées, malgré les conditions souvent impossibles longtemps apportées à la colonisation agricole, malgré les innombrables formalités attachées naguère aux concessions, enfin malgré la prédominance longtemps obligée du gouvernement militaire, l'Algérie eût peut-être vu le courant de l'émigration suisse et allemande se diriger de son côté, si nous n'avions pas nous-mêmes, à la tribune, dans la presse, dans les écrits de toute nature, déprécié notre colonie avec une sorte d'acharnement grotesque dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. Et cependant nous croyons profondément à l'avenir de nos possessions d'Afrique; il y a là des forces productives immenses, qui, tôt ou tard, attireront l'attention de l'Europe et décideront les gouvernements allemands à faire cesser l'exclusion qu'armés de nos propres documents, ils font peser, depuis quelques années, sur l'Algérie.

L'émigration de l'Europe en Europe est un fait immémorial et constant. Si elle était exactement constatée, on serait probablement surpris de son importance et de son rapide accroissement. Voici, au surplus, comment se classaient, à des époques déjà éloignées, quelques États de l'Europe, au point de vue du rapport du nombre des étrangers (non naturalisés) aux nationaux :

	POUR 100.	ANNÉES des recensements.
Suisse.	2.99	1850
Hollande	2.32	1849
Belgique	1.76	1846
France	1.06	1851
Danemark	0.93	1851
Sardaigne	0.54	1848
Iles Britanniques.	0.27	1851

La suppression, à peu près générale en Europe, du droit d'aubaine et l'adoucissement graduel des mesures de police dirigées contre les étrangers, des facilités de plus en plus grandes pour l'admission à la jouissance des droits civils et même à la naturalisation, le progrès de la liberté de conscience, enfin la suppression plus ou moins prochaine des passe-ports, détermineront certainement entre les États européens des échanges de population plus considérables que par le passé et au profit réciproque du pays d'origine et de destination.

La colonisation proprement dite en Europe a aussi son histoire. Tout récemment encore l'Autriche, dans un intérêt plutôt politique qu'économique, a cherché à accroître l'élément allemand en Hongrie et dans les provinces adjacentes. A plusieurs reprises, dans le cours du dernier siècle, la Prusse a appelé l'Europe entière à remplir les vides que la guerre avait faits dans ses provinces orientales. De 1763 à 1770, la Russie a établi avec succès des milliers de Wurtembergeois, de Hessois et de Saxons sur les deux rives du Volga. De 1814 à 1816, elle a provoqué, dans la Crimée et la Géorgie, une immigration allemande qui a fini par réussir après une longue période d'essais et de résultats incertains.

VII.

L'émigration est-elle un mal pour le pays d'origine ? Nous avons discuté assez longuement cette question dans le corps de cet ouvrage, à l'occasion de l'expatriation allemande. Remarquons seulement ici qu'au fond la discussion est oiseuse, aucun État en Europe ne pouvant entretenir sérieusement la pensée d'enchaîner légalement à son foyer, c'est-à-dire le plus souvent à sa misère, celui de ses nationaux qui a l'espoir fondé de trouver ailleurs les moyens d'existence ou l'aisance que son pays ne saurait lui donner.

Le droit d'émigrer, c'est le droit de vivre, c'est le droit imprescriptible, absolu, d'ordre divin, d'améliorer sa situation et celle des siens ; c'est, par conséquent, le droit pour chacun de chercher le pays où son travail obtiendra la rémunération la plus élevée et où il pourra vivre au moindre prix ; c'est le droit de chercher le point du globe où il pourra faire le plus libre et le plus utile usage des facultés que Dieu lui a données. Lorsque la diète germanique, en 1858, a paru vouloir restreindre l'exercice de ce droit, oubliant l'insuccès éclatant de l'édit impérial du 7 juillet 1750 qui punissait de mort l'émigrant et frappait ses biens de confiscation, l'Allemagne s'est levée comme un seul homme pour lui dire qu'elle n'était plus de son temps. Les gouvernements aujourd'hui n'ont plus qu'un seul droit, et ce droit a même le caractère d'un devoir, c'est d'intervenir par voie de conseil pour dissuader leurs nationaux de certaines émigrations fatales au pays d'origine et sans aucun profit pour le pays de destination. Il importe en outre qu'ils les éclairent sur la portée des en-

gagements qu'on leur propose et qu'ils s'assurent que les recruteurs d'émigrants ont les moyens de réaliser leurs promesses. Ils doivent encore prendre les mesures nécessaires pour que le deuil inséparable de l'exil, même volontaire, ne soit pas aggravé, pendant la traversée, par les souffrances résultant d'une installation défectueuse, d'une alimentation insuffisante ou de la privation de soins médicaux. Leurs nationaux une fois établis sur la terre étrangère, ils feront bien de veiller à ce que les droits sacrés de l'humanité ne soient pas violés à leur égard, à ce qu'ils ne soient l'objet d'aucune persécution, d'aucune mesure injuste, à ce que les avantages stipulés à leur profit ne leur soient pas refusés. Nous leur demanderons même d'imiter, au besoin, le procédé paternel du gouvernement belge qui, instruit de la situation déplorable de quelques centaines des siens mourant de misère et de maladie à Saint-Thomas (Guatemala), n'hésita pas, en 1850, à faire reprendre par un bâtiment armé à ses frais et à rapatrier les survivants.

VIII.

L'émigrant, lui aussi, a des conditions de prudence et de circonspection à remplir, s'il veut avoir des titres fondés à la protection de l'État. Ces conditions, relatives à son aptitude personnelle, aux précautions à prendre pour éviter de funestes déceptions ou des difficultés imprévues, enfin au choix du pays de destination, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Être dans la force de l'âge; jouir d'une santé robuste; posséder une force morale suffisante pour envisager de sang-froid, avec la ferme volonté d'en triompher, les obstacles les plus pénibles; ne pas partir sans un pécule suffisant pour faire face aux nécessités de la vie matérielle pendant une année environ; émigrer seul d'abord, pour n'appeler la famille que lorsque des moyens d'existence suffisants auront été assurés; ne pas oublier que les professions libérales, sauf celle de médecin (et de théologien aux États-Unis, remarque, peut-être ironiquement, M. Stoltz), n'ont aucune place dans l'œuvre de la colonisation; avoir le courage, dit le même auteur, de changer au besoin plusieurs fois d'état, pour trouver, et quelquefois très-tardivement, celui qui offre le plus de chances de succès; éviter d'acheter par intermédiaire et de confiance la terre que l'on doit cultiver, mais la voir, s'assurer de sa situation, de la nature du sol et des cultures qui lui conviennent; s'assurer surtout des débouchés et des moyens de transport; se réunir, autant que possible, par nationalité, pour triompher de la nostalgie et obtenir aide et secours en cas de besoin.

Lorsque l'émigrant est décidé à partir, il ne doit traiter pour son transport qu'avec des agents légalement autorisés et ne signer aucun engagement qui enchaîne sa liberté, au lieu de destination, même pour un temps déterminé. Il consultera, avant de traiter, soit les sociétés protectrices des émigrants, s'il en existe, soit les autorités spécialement chargées de le renseigner. Il devra combiner l'époque de son départ d'Europe de manière à ne pas se trouver au lieu de destination à une époque trop avancée de l'année. S'il s'embarque pour un pays sujet à certaines épidémies périodiques, il prendra les mesures nécessaires pour n'arriver qu'après l'époque à laquelle elles se manifestent.

Quant au pays de destination, il ne saurait être choisi avec trop de circonspection. L'émigrant doit, avant tout, rechercher le climat qui a le plus d'analogie avec celu

de la mère-patrie. Il importe, en outre, qu'il sache la langue de l'État qu'il doit habiter, ou qu'il s'empresse de l'apprendre à son arrivée. C'est la première condition de succès de son établissement. Il recherchera une société politiquement calme, assise, ayant déjà une certaine durée, où la liberté du travail, la liberté individuelle et la liberté religieuse soient assurées. Il évitera toute part active aux mouvements politiques qui viendraient accidentellement ou périodiquement l'agiter, pour ne pas éveiller les susceptibilités ombrageuses des nationaux. Il serait utile qu'il eût des amis, des relations dans le pays de son choix, et même qu'il ne se décidât à émigrer que sur l'appel de ces amis.

L'émigrant qui suivrait fidèlement ce programme aurait mis toutes les chances favorables de son côté. ¹

IX.

On s'est demandé si l'émigration européenne est devenue un fait tellement régulier, tellement normal, si profondément entré dans les habitudes des populations, qu'aucun terme ne puisse lui être assigné. Pour nous, nous ne connaissons guère que quatre circonstances dans lesquelles elle pourra ou s'arrêter ou se réduire à des quantités insignifiantes : 1^o lorsque l'équilibre des salaires et des prix se sera établi entre les pays d'origine et de destination, de telle sorte que l'émigration cesse d'être pour l'Européen une ressource ou une amélioration; 2^o lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, l'organisation politique et administrative de l'Europe n'aura rien à envier à celle des pays où l'émigration se rend de préférence aujourd'hui; 3^o lorsque les pays de destination, redoutant à tort ou à raison le fléau du paupérisme et craignant, à ce point de vue, une concurrence trop vive des travailleurs, arrêteront eux-mêmes le mouvement par des taxes de capitation, des justifications de moyens d'existence indépendants et d'autres formalités d'un accomplissement de plus en plus difficile; 4^o lorsque les émigrations des Chinois et des Indiens, non moins laborieux, ayant moins de besoins et disposés, par conséquent, à se contenter d'un moindre salaire que les Européens, auront occupé sur les nouveaux continents toutes les places laissées libres à la colonisation.

A. LEGOYT.

1. Recommandons encore à l'émigrant les précautions de détail qui suivent : 1^o il ne prendra jamais en Europe de billets de chemin de fer ou de paquebot pour l'intérieur de l'État transatlantique dans lequel il se rend; 2^o les frais de transport étant ruineux, et les chances de perte ou de vol nombreuses, il n'emportera d'Europe que le plus strict nécessaire, pour faire ses approvisionnements dans le port d'arrivée; 3^o s'il se munit, en Europe, de lettres de crédit pour le pays de destination, elles devront être à vue, ou bien l'échéance devra être calculée de manière à ne pas dépasser la durée minimum du trajet, la nécessité de séjourner dans une grande ville, pour y attendre l'époque du paiement, pouvant devenir très-onéreuse; 4^o il évitera d'emporter des monnaies qui ne seraient pas échangeables au lieu d'arrivée (observation qui s'applique surtout à la petite monnaie), et s'informer du change avant de partir; 5^o il ne restera dans la ville où il aura débarqué que le temps nécessaire de s'informer des moyens les plus sûrs et les plus prompts de se rendre au lieu de son établissement définitif. Les sociétés protectrices, et, au besoin, le consul de son pays lui fourniront ces renseignements; 6^o en débarquant, au lieu de se rendre dans les hôtels de la ville, il descendra dans l'asile (s'il existe) ouvert aux émigrants par les soins de l'autorité; 7^o en cas de difficultés avec le capitaine, il en référera à la société protectrice des immigrants ou au consul et, s'il est nécessaire, aux autorités locales. Dans cette prévision, il ne se séparera jamais de la copie de son engagement, de son passe-port et des divers actes qui constatent sa nationalité et son état civil; 8^o il évitera avec soin toute contrebande de fait ou d'intention.